

# Pouvoir disciplinaire en ligne

(1/1)

## INFORMATIONS

### DURÉE

20 minutes

### PRIX

1 à 9 pers : 60 € HT / pers  
10 à 29 pers : 50 € HT / pers  
30 à 49 pers : 40 € HT / pers  
50 à 99 pers : 30 € HT / pers  
100 à 149 pers : 25 € HT / pers  
150 à 499 pers : 20 € HT / pers  
+ de 500 pers : 15 € HT / pers

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### PRIX DU MODULE

6 700 € HT

### CONCEPTEUR

Expert KPMG

### LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Manager de proximité
- Dirigeants de TPE ou PME, directeurs et responsables des RH
- Responsables juridiques, juristes et managers responsables d'équipes

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Clarifier le pouvoir disciplinaire de l'employeur
- Identifier les agissements fautifs et déterminer les suites à donner
- Comprendre les différents degrés de fautes et de sanctions
- Connaître les procédures disciplinaires pour éviter les risques de contentieux

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Des contenus réalisés par nos experts KPMG, garantie de qualité
- Des activités pratiques, interactives et un graphisme dynamique pour captiver s'entraîner et acquérir les bons réflexes
- Une synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- Un questionnaire permettra d'évaluer les connaissances acquises

## PROGRAMME

### PRÉSENTATION DE LA MATIÈRE DISCIPLINAIRE

- De quoi s'agit-il ?

### AGIR EN AMONT SANS COMMETTRE D'ERREURS : LE CONTRÔLE DISCIPLINAIRE ENCADRÉ DE L'EMPLOYEUR

- Conditions du contrôle de l'activité des salariés
- Exemples pratiques tranchés par le juge

### AGIR EN AVAL SANS COMMETTRE D'ERREURS : DÉTERMINER UNE SANCTION DISCIPLINAIRE ADAPTÉE

- Notion de faute
- Identification de l'arsenal juridique à la disposition de l'employeur
- Différentes sanctions disciplinaires

### METTRE EN ŒUVRE LA SANCTION : ÉVITER LES CHUSSE-TRAPPES PAR UNE RÉDACTION MINUTIEUSE ET UN RESPECT DES DÉLAIS

- Date de mise en œuvre de la procédure disciplinaire
- Notification de la sanction disciplinaire (délai, forme, contenu)

### QUIZ DE CONNAISSANCES

